



## periode d'essai et grossesse

Par **hayday**, le **24/01/2013** à **14:06**

bonjour , je suis dans une situation un peu compliquée et je me questionne sur mes droits: j'ai demissionné de mon poste que j'occupe actuellement jusqu'au 28 fevrier . d'un autre coté j'ai été embauché dans une autre entreprise ou je dois commencer le 4 mars . entre temps j'ai appris que je suis enceinte et donc j'ai peur que lorsque mon future employeur va le savoir qu'il me licencie . je pense que comme je serai en periode d'essai je ne pourrai rien faire . est ce qu'un employeur a le droit de rompre un contrat pendant la periode d'essai pour cause de grossesse? est ce que je suis obligée de les prevenir? et quand?

Merci par avance .

Par **P.M.**, le **24/01/2013** à **17:10**

Bonjour,

Vous n'êtes pas obligée de prévenir l'employeur que vous êtes enceinte jusqu'à la prise du congé maternité...

L'employeur peut rompre la période d'essai pour une cause extérieure à la grossesse mais vous risquez de ne jamais savoir si c'est vraiment lié à vos compétences professionnelles uniquement...